
JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1985-1986

(49^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du vendredi 8 août 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES MILLON

1. **Séances du Conseil constitutionnel** (p. 4169).

2. **Explications de vote et vote sur une motion de censure** (p. 4169).

MM. François Loncle,
Pierre Ceyrac,
Jacques Dominati,
Alain Bocquet,
Jean de Lipkowski.

M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication.

Scrutin public à la tribune.

Suspension et reprise de la séance (p. 4080)

Proclamation du résultat du scrutin.

La motion de censure n'est pas adoptée.

3. **Liberté de communication** (p. 4080).

En conséquence, est considéré comme adopté, en première lecture, le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la liberté de communication, modifié par les amendements et sous-amendements déposés ou acceptés par le Gouvernement, dont le texte a été inséré en annexe au compte rendu de la 3^e séance du 5 août 1986.

4. **Liberté de communication**, - Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 4080).

5. **Dépôt d'un rapport** (p. 4080).

6. **Ordre des travaux** (p. 4080).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES MILLON,
vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

SAISINES DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le président du Conseil constitutionnel trois lettres l'informant qu'en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution plus de soixante sénateurs ont saisi le Conseil constitutionnel d'une demande d'examen de la conformité à la Constitution :

De la loi relative à la lutte contre le terrorisme et aux atteintes à la sûreté de l'Etat ;

De la loi relative à l'application des peines ;

Et de la loi relative à la lutte contre la criminalité et la délinquance.

2

EXPLICATIONS DE VOTE ET VOTE SUR UNE MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle les explications de vote et le vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par M. Joxe et soixante-seize membres de l'Assemblée (1), le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité pour l'adoption, en première lecture, du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la liberté de communication, modifié par les amendements et sous-amendements déposés ou acceptés par le Gouvernement.

Ce texte a été inséré en annexe au compte rendu de la troisième séance du 5 août 1986.

Nous en arrivons donc aux explications de vote.

Je rappelle qu'aux termes de l'article 154, alinéa 4, du règlement la parole peut être accordée, pour une explication ce vote d'une durée de quinze minutes, à l'orateur désigné par chaque groupe, et d'une durée de cinq minutes aux autres orateurs.

La parole est à M. François Loncle.

M. François Loncle. Monsieur le président, monsieur le ministre de la culture et de la communication, mes chers collègues, en écoutant ce matin mon ami Roland Dumas auquel M. le Premier ministre - fait tout à fait inhabituel lors d'une

(1) La présente motion de censure est appuyée par les soixante-dix-sept signatures suivantes :

MM. Joxe, Jospin, Dumas, Sapin, Lejeune, Mme Leroux, MM. Lacombe, Beaufrès, Dhaille, Laurain, Douyère, Belorgey, Anciant, Colonna, Mme Lalumière, MM. Alain Barrau, Chapuis, Durupt, Labarrère, Portheault, Clert, Mme Roudy, MM. Lauris-erguea, Oehler, Mme Frachon, M. André Ledran, Mme Stievenard, M. Auroux, Mmes Osselin, Lecuir, MM. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), Bassinet, Bellon, Proveux, Alain Richard, Derosier, Mexandeau, Mme Sicard, MM. Béche, Malandain, Alain Vivien, Bartolone, Schwartzberg, Calmat, Wacheux, Adevah-Pouf, Pezet, Strauss-Kahn, Le Garrec, Giovannelli, Guyard, Mmes Cresson, Neiertz, Trautmann, MM. Sueur, Bourguignon, Chupin, Fiszbin, Schreiner, Emmanuelli, Queyranne, Bonnemaison, Lang, Stirn, Michel Berson, Chauveau, Billardon, Puaud, Prat, Mahès, Michel Hervé, Worms, Chanfrault, Bonrepaux, Dessenin, Le Bail, André Borel.

motion de censure - n'a même pas daigné répondre, je me demandais, et avec moi les membres du groupe socialiste, si les arguments qu'il développait s'agissant de l'institution parlementaire, des libertés et de ce qui nous occupe directement aujourd'hui, c'est-à-dire le statut juridique de l'audiovisuel et de la communication, tous sujets qui intéressent au plus haut point les grandes valeurs de notre nation, et si l'appel qu'il lançait d'abord à vous, mes chers collègues de la droite, pour vous inviter à voter la censure, n'étaient pas de nature à être entendus bien au-delà des rangs de la gauche, interrogeant la conscience de chaque élu démocrate, de chaque élu républicain, exigeant un sursaut qui nous rassemble dans la défense des libertés, qui évite les dévoiements de la démocratie.

D'abord, la liberté de débattre au Parlement autrement qu'à l'aveuglette, à la hussarde, autrement qu'en transformant notre institution en faux-semblant, notre mandat en trompe-l'œil. En effet, le rituel de l'article 49, alinéa 3, tend à robotiser la fonction parlementaire. Un député, quelle que soit son appartenance politique, peut-il supporter, sauf à nier sa fonction, ce qui s'est passé mardi soir : le sort de 118 amendements - ce nombre confirme le caractère bâclé et contradictoire du projet Léotard - réglé dans un bureau discret du Palais Bourbon au cours d'interminables tractations entre représentants de la majorité, conseillers du Premier ministre, de M. Léotard et de M. Longuet ?

M. Bernard Schreiner. Très bien !

M. François Loncle. Il fallait donc trancher à l'abri de la représentation nationale, dénouer les conflits d'intérêt, satisfaire les lobbies qui n'ont cessé de cerner pendant plusieurs semaines les officines ministérielles.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. François Loncle. Nous parler d'obstruction de l'opposition n'est décidément pas sérieux, comme l'ont démontré Roland Dumas, Jean-Jack Queyranne, Bernard Schreiner et d'autres membres de notre groupe.

Le Gouvernement est pressé, nous dit-on. Tel le héros de Paul Morand, MM. Chirac et Léotard veulent brûler les étapes. Ils manifestent une impatience, une fébrilité, une précipitation, une frénésie, qui - ils devraient y réfléchir - n'a jamais été l'apanage des hommes d'Etat qu'ils ont l'ambition de devenir.

La raison première de notre censure est bien qu'il n'est pas acceptable que le destin des Français échappe à ce point à toutes les règles du régime parlementaire sous lequel ils ont l'impression de vivre l'espace de chaque campagne électorale.

Article 49-3 ou pas, surtout si le recours est abusif par son caractère répétitif, il n'est pas bon, il n'est pas sain que la Constitution apparaisse, à travers vos pratiques, plus souveraine que le peuple.

Et puis, il nous faut revenir - espérons que cela ne sera pas la dernière fois - sur le projet lui-même ou ce qu'il en reste, sur « le paysage audiovisuel après la bataille » pour reprendre l'expression qu'employait hier un quotidien du soir. Il nous faut en quelque sorte ramasser les morceaux et donc résumer notre sentiment.

Vous auriez pu, monsieur Léotard, à l'exemple des conservateurs anglais du XIX^e siècle ou de l'actuel gouvernement conservateur du Canada, conserver ce qui a été bâti par vos prédécesseurs. Constatant les meilleurs effets de la loi de 1982, la fin du monopole, la création d'une Haute autorité qui peut garantir l'indépendance du système audiovisuel par rapport au pouvoir politique, constatant la recherche d'un équilibre entre le service public et le secteur privé, vous auriez pu améliorer, réformer, ajouter, enrichir la législation. Mais, pour des raisons idéologiques, contre la volonté des Français, ainsi que tous les sondages l'ont démontré, vous tranchez, vous déstabilisez, vous cassez, vous bradez, vous dérégulez - le mot n'est décidément pas joli - vous privatisez. A programme de revanche, projet rétrograde, sorte de *flash*

back audiovisuel, sorte de loufoquerie digne d'*Helzapoppin* comme l'est votre discours sur le prétendu « mieux-disant culturel ».

M. Jean Le Garrec. Très bien !

M. François Lonclé. Un aspect risque d'emporter tout le reste et c'est celui qui inquiète le plus, y compris certains membres de votre majorité - M. Guéna, M. d'Aubert, M. Deprez, M. Barrot l'ont dit clairement au cours du débat général -, je veux parler de la déjà fameuse C.N.C.L., commission nationale de la communication et des libertés. Comme s'il fallait une commission pour la première fois depuis 1789 dans ce pays pour les libertés. Pourquoi ajouter « et les libertés » à la communication ? On se le demande.

Cette commission a été décrite, à juste titre, par notre ami Mexandeau comme le *diplodocus dogmaticus*.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Bernard Schreiner. Cela restera dans les annales !

M. François Lonclé. Il est clair que les pouvoirs véritables échapperont à ses membres pour être captés par l'administration toute puissante.

Ainsi, vous allez privatiser T.F. 1, selon des critères contestables et une procédure d'attribution scandaleuse, en demandant au public et aux personnels un simple appoint au capital dévolu à votre groupe ou à votre consortium industriel favori, mais vous allez en même temps bureaucratiser toute la communication.

Cette commission, il faudrait d'ores et déjà en changer le sigle, lui donner une appellation plus objective tant la défense des libertés apparaît comme un habillage déjà fripé, une pièce rapportée à un texte visant avant tout à satisfaire les intérêts financiers privés.

C.N.C.L., non, plutôt C.N.C.N., c'est-à-dire commission nationale de la communication et de la normalisation ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jacques Dominati. Vous oubliez vos camarades communistes !

M. François Lonclé. Car enfin comment nous faire croire, monsieur Dominati, qu'un secteur privé dominant serait le véritable garant des libertés, notamment dans le domaine de l'information ? Ce qui se passe depuis l'annonce de votre projet démontre, hélas ! le contraire. Ce sont les groupes de presse, acheteurs potentiels de T.F. 1, qui rivalisent en zèle progouvernemental : Hachette, Hésant, R.T.L. C'est le grand libéral Jimmy Goldsmith, qui chasse de *l'Express* tous ceux qui ne veulent pas se soumettre à sa politique éditoriale. Voilà le libéralisme en matière de presse et d'information ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Bernard Schreiner. Eh oui !

M. François Lonclé. Et nous pourrions citer d'autres titres de la presse de province, *Le Progrès* de Lyon, *L'Union* de Reims, et d'autres exemples de normalisation qui inquiètent même certains de vos collègues de la droite !

En face du secteur privé soumis au bon vouloir des détenteurs de capitaux, le service public est directement menacé d'étouffement, d'assèchement par votre projet, notamment par les amendements octroyés en dernier ressort.

Antenne 2 risque d'être une chaîne non pas de référence, mais bien de révérence à l'égard du pouvoir en place. Cette chaîne risque aussi d'affronter des difficultés de financement qui iront croissant.

Et puis, au détour d'articles corrigés par vos états-majors, c'est le patrimoine audiovisuel qui est visé par l'amendement n° 51 qui porte un coup fatal à l'I.N.A.

M. Bernard Schreiner. Absolument !

M. François Lonclé. Ce sont les radios locales décentralisées de Radio France que pourfend M. de Villers, c'est la création audiovisuelle réduite, mutilée aux 10 p. 100, comme un vulgaire pourboire généreusement consenti sur le produit de la vente de T.F. 1 par M. Léotard. Ce sont les collectivités locales et donc les contribuables pénalisés, spoliés lorsqu'ils ont contribué annuellement au financement des réseaux secondaires leur permettant de capter T.F. 1. Et sur ce point, vous n'avez pas répondu à nos questions, pas plus qu'à celles de Jack Lang et de M. Jean-Hugues Colonna.

Vous avez choisi la déréglementation débridée de notre système de communication. Vous rejetez par là-même le modèle européen d'équilibre entre le public et le privé, cet équilibre que recherchait précisément, et qu'avait atteint en grande partie, le projet de 1982. Vous préférez au modèle européen le modèle américain de la machine à sous. Permettez que nous mettions le carré blanc sur cette mauvaise production. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Permettez que nous censurons votre Gouvernement sans l'ombre d'une hésitation. Sur le passage des nouveaux maîtres qui s'apprentent à dépecer la télévision, à bureaucratiser les télécommunications, permettez que nous criions notre certitude de pouvoir à nouveau un jour prochain vous dire : « Vive la télévision, messieurs, vive la communication, messieurs ! » (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Pierre Ceyrac.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Moon !

M. Pierre Ceyrac. Monsieur le ministre, mes chers collègues...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et le président ?

M. Pierre Ceyrac. Monsieur le président ! Excusez-moi, c'est le manque d'habitude.

Je voudrais exprimer le sentiment partagé de notre groupe au sujet de la loi sur la liberté de communication.

Nous sommes partagés entre, d'une part, la satisfaction à l'égard d'un texte qui modernise notre législation et, d'autre part, notre crainte face à un phénomène dont le Gouvernement n'a pas mesuré toute l'ampleur.

D'abord notre satisfaction.

Toutes les sociétés modernes vivent actuellement une révolution des moyens de communication. Les techniques modernes engendrent des échanges qui s'inscrivent à l'échelle du monde. Le cadre national est devenu le champ où s'affrontent des courants culturels d'origines les plus diverses. L'histoire moderne brasse toutes les sociétés et la France, sauf à s'enfermer sur elle-même, ne peut lui tourner le dos.

Dans une grande mesure, la loi se résout ainsi à accompagner un mouvement qu'elle ne peut plus contenir. Notre réglementation était d'inspiration étatique. Née à des époques où les télécommunications ne portaient ni si loin ni si vite, elle a vécu.

La loi qui nous est proposée en prend acte. Bien que souvent encore tatillonne sans nécessité sur plusieurs points, elle va dans le bon sens.

Cela dit, nous ne pouvons cacher notre inquiétude devant l'avenir qui se prépare car, s'il est bien de conférer la liberté à tous, cette liberté ne va pas sans la responsabilité et la maturité de ceux qui en bénéficient.

Si le débat technique sur la liberté de communication a été déjà très nourri, par contre le débat sur ses conséquences reste à ouvrir. En d'autres termes, la liberté pour quoi faire ? Que verrons-nous demain sur nos écrans de télévision ?

M. Bernard Schreiner. On peut se poser la question.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Moon !

M. Pierre Ceyrac. Je suis dans l'obligation de dire que la formule du « mieux disant culturel » attend encore qu'on lui trouve un sens.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Certes !

M. Pierre Ceyrac. Bien que M. le ministre de la culture et de la communication y ait souvent recours pour définir une télévision conforme à ses vœux, cette formule ne rassure personne, au contraire.

Il est de la responsabilité de votre gouvernement tant qu'il est encore temps - c'est-à-dire maintenant, avant l'entrée en vigueur de cette loi - de préciser le contenu de ce « mieux disant culturel », bref de donner une direction générale beaucoup plus claire aux techniciens qui devront travailler.

Car c'est à partir de cette définition que seront réattribuées, et heureusement, la « 5 » et T.V. 6, et que sera attribuée T.F. 1.

Nous devons nous interroger. Qui demain, quand la loi s'appliquera, voudra et pourra offrir à nos enfants un message de fermeté et d'espoir ? Qui leur apprendra d'où ils

viennent et ce qu'est le pays où ils vivent ? Qui leur évitera ces images de cruauté quotidienne et de pornographie, ou ces jeux imbéciles qui tenoient à remplir nos ondes à l'heure de la facilité ?

M. Charles Hernu et M. Jean-Jack Queyranne. Guy Lux !

M. André Bellon. Il insulte Guy Lux ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Ceyrac. Veut-on faire de la génération qui nous suit celle des enfants du loto ? Ou veut-on faire d'elle une génération d'adultes sachant qu'ils devront lutter et éventuellement souffrir pour conserver l'héritage qui leur échoit ? Tant de leurs aînés sont morts pour le leur offrir. Le savent-ils ? Qui le leur dit encore aujourd'hui ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*.)

Beaucoup d'entre nous, mes chers collègues, sur tous les bancs de cette assemblée, sont, en leur cœur, véritablement révoltés par la bassesse de certaines des émissions proposées aujourd'hui à des millions de familles, souvent sur les chaînes publiques, mais plus encore sur les chaînes comme Canal Plus, la « 5 » ou T.V. 6. Comme si l'on n'avait pas eu d'autre hâte, du côté de César, sous le précédent gouvernement, que d'offrir « du pain et des jeux » à notre peuple. Décidément, socialisme et décadence (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) font toujours bon ménage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*.) - *Nouvelles protestations sur les bancs du groupe socialiste.*

M. Jean-Claude Cassaing. Regarde-toi dans la glace !

M. Michel Delebarre. Sectaire !

M. Bernard Schreiner. Mais qui réclame la privatisation ?

M. le président. Messieurs, je vous en prie !

M. Pierre Ceyrac. Mais qui nous garantit que la seule logique du libéralisme économique que l'on nous propose maintenant évitera ce travers ? Je le dis très clairement : que gagnons-nous à ce qu'un Daniel Filipacchi, par exemple, directeur de publications qui sont souvent la honte de ce pays, contrôle bientôt la première chaîne de télévision en France ?

M. Bernard Schreiner. Eh oui !

M. Pierre Ceyrac. Un problème identique se pose...

M. Jean-Pierre Michel. Ce n'est pas le seul !

M. Pierre Ceyrac. ...pour la réattribution de la « 5 » et de T.V. 6.

Le thème du libéralisme a pris aujourd'hui les dimensions de la magie. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*) On lui attribue toutes les vertus, et il est vrai qu'il peut revendiquer des succès économiques. Mais si ce thème n'est pas lui-même porté par un idéal fort, celui de la dignité, de la responsabilité et de la générosité humaine, il deviendra une nouvelle forme de matérialisme (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) aussi étouffante que celle qu'a engendrée le marxisme. (*Nouveaux applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*.) - *Protestations sur les bancs du groupe communiste.*

Notre pays, plus que de bons administrateurs, a besoin d'hommes de conscience, de générosité et d'idéal.

M. André Bellon. Il a besoin de nous !

M. Pierre Ceyrac. C'est également le devoir des autorités morales et spirituelles de notre pays, et de ses Eglises...

M. Jean-Hugues Colonna. Moon !

M. Pierre Ceyrac. ...qui sont dramatiquement absentes de ce débat et auxquelles je m'adresse ici tout particulièrement, de dire à nos concitoyens que les extraordinaires possibilités techniques qui leur sont offertes devraient servir à exprimer ce qui est beau, ce qui est bon et qui est grand...

M. Alain Bonnet. C'est pompier !

M. Pierre Ceyrac. ... dans notre pays et pour notre pays. Est bon ce qui l'élève, et non ce qui l'aliène ou l'avilit.

M. Georges Hage. Et le vrai ?

M. Pierre Ceyrac. Si elles ne le font pas et si vous tous, mes chers collègues, ne le faites pas et ne le dites pas, la confusion culturelle qui résultera demain de la multiplication

de chaînes après au gain et avides de succès démagogiques sera sans précédent. Les efforts de pédagogie à l'égard des jeunes seront compromis. Les parents auront leur programme de télévision et les enfants le leur, et tous se retrouveront sur les plus bas dénominateurs communs.

En aucun cas, la logique du libéralisme économique et financier ne peut, à elle seule, offrir une solution aux problèmes de communication.

M. Jean Le Garrec. Pourquoi privatiser ?

M. Pierre Ceyrac. D'où notre proposition d'une distribution d'actions des chaînes publiques aux Français en tant que citoyens, aux familles françaises en tant que telles, et non pas seulement aux porteurs de capitaux.

M. Bernard Schreiner. Vive le service public !

M. Alain Calmat. M. Ceyrac dit n'importe quoi !

M. Pierre Ceyrac. Bien que cette solution présente des difficultés techniques, elle aurait l'avantage d'associer les Français à la grande aventure de l'audiovisuel, au lieu de leur faire subir l'influence de quelques spécialistes ou de quelques oligarchies. Il faudrait y réfléchir sérieusement, de même qu'à la constitution de chaînes véritablement familiales.

Les préoccupations que j'ai exprimées, je sais, monsieur le ministre, qu'elles sont également vôtres sur bien des points.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Tiens, tiens !

M. Pierre Ceyrac. Mais les moyens auxquels vous confiez le soin d'encadrer la nouvelle liberté, que valent-ils ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Rien !

M. Pierre Ceyrac. Le premier de ces moyens est celui du maintien du secteur public.

M. Bernard Schreiner. Eh oui !

M. Pierre Ceyrac. Il reste important. A bien des égards, l'Etat reprend d'une main ce qu'il a donné de l'autre. Cette méthode a son mérite, la prudence, et sa limite, la lourdeur.

Toutefois, le maintien d'un grand secteur public, que nous pouvons regretter à certains égards - nous sommes partisans, nous, de maintenir une seule chaîne publique - peut donner à l'Etat la possibilité de faire de ce domaine un secteur exemplaire, qui pourrait et devrait tirer tout l'audiovisuel vers une meilleure qualité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*.)

Le second moyen est celui de la Commission nationale de la communication et des libertés, pièce maîtresse du projet. On voudrait que treize hauts fonctionnaires, investis de l'autorité d'une sorte de cour suprême, soient les gardiens vigilants de nos millions d'heures de programmes pour des millions de familles. On voudrait que cette nouvelle cour, déjà chargée de tâches techniques énormes, soit, de plus, la conscience morale de ce pays, et qu'elle puisse apprécier la qualité de nos médias. Sans mettre en doute la capacité des hommes, je dirai qu'il s'agit d'une tâche impossible. Comment attendre, en effet, d'une institution somme toute technique qu'elle se lève et parle de ce qui est bon pour la France quand les autorités morales naturelles de ce pays, à commencer par le Président de la République (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) et par le Gouvernement lui-même et son Premier ministre, s'abstiennent de toute mise en garde à l'heure du saut dans l'inconnu ?

Ce malaise que nous éprouvons devant ces questions graves, auxquelles on n'apporte pas de réponse, est bien sûr accentué par la procédure à laquelle vous avez une nouvelle fois recours en évitant tout débat.

Nous nous interrogeons, véritablement, sur les raisons de cette attitude. S'agit-il, cette fois, moins d'éviter de compter des voix que de hâter la venue des vacances parlementaires ? Mais qui d'entre vous, mes chers collègues, ne serait prêt à sacrifier ses vacances pour permettre à un débat essentiel d'avoir lieu ?

M. Jean-Hugues Colonna et M. Jean-Jack Queyranne. C'est vrai !

M. Pierre Ceyrac. Les membres du Front national, en tout cas, étaient prêts, eux, à sacrifier leurs vacances pour ce débat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*.)

De nombreux députés du groupe socialiste. Nous aussi !

M. le président. M. Ceyrac a seul la parole !

M. Pierre Ceyrac. J'en viens à l'explication de notre vote. *(Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

Je l'ai dit, le temps n'est plus où la France pouvait trouver une fausse illusion de sécurité en fermant ses frontières. Elle ne le peut plus et ne le veut plus. La loi qui nous est proposée, en balayant les pesanteurs administratives, y compris pour sa première chaîne de télévision, fait un travail utile. Le groupe du Front national n'entend pas, dans cette mesure-là, s'y opposer.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Bien sûr !

M. Pierre Ceyrac. Il ne s'associera donc pas au vote de la censure.

Toutefois, l'ampleur de la révolution morale et culturelle qui se prépare et à laquelle la loi ouvre la voie est telle qu'un débat beaucoup plus approfondi était nécessaire, non pas seulement, d'ailleurs, ici, au Parlement, mais dans le pays. Ce débat, en fait, est devant nous. Bien sûr, il ne peut être question d'exiger du Gouvernement qu'il s'y engage seul. C'est aussi et surtout l'affaire de tous les hommes de conscience, et de nous tous en particulier ici présents. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

Un député du groupe socialiste. Cela ne veut rien dire !

M. le président. La parole est à M. Jacques Dominati.

M. Jacques Dominati. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, parlant au nom du groupe U.D.F., j'indiquerai immédiatement, sans faire durer inutilement le suspense *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste), ...*

M. Bernard Schreiner. Et les multiples divisions qui l'agitent !

M. Jacques Dominati. ... que nous ne voterons pas la motion de censure qui nous est proposée.

M. Georges Hage. C'est hitchcockien !

M. Jacques Dominati. J'ajouterai que nous ne voterons ni celle d'aujourd'hui, ni celles que l'opposition ne manquera pas de déposer demain. Nous avons conscience que le pays est impatient... *(Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Pierre Michel. « Vivement demain ! »

M. le président. Mes chers collègues, laissez M. Dominati jouir de sa liberté de communication.

M. Jacques Dominati. Nous avons conscience, disais-je, que le pays est impatient...

M. André Beillon. Eh oui !

M. Jacques Dominati. ... et qu'il s'interroge sur notre détermination à conduire la révolution libérale dans le court délai qui nous est accordé avant une nouvelle et importante consultation nationale où le chef de l'Etat, désavoué par le peuple de France en 1986... *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Alain Calmat. Ce n'est pas vrai !

M. Bernard Schreiner. Regardez les sondages !

M. Jacques Dominati. ... a choisi de rester dans son palais, comme le lui permet la Constitution, pour contresigner une politique qui n'est pas la sienne.

M. Clément Théaudin. Pas « contresigner » !

M. Jacques Dominati. Cette situation constitutionnelle ne doit pas nous empêcher de maintenir notre cap et d'assurer le redressement de notre pays, même s'il faut aller au-delà de ce que nous souhaiterions dans le débat parlementaire. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Claude Cassaing. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Jacques Dominati. Nous respectons notre Constitution, nous nous y tenons et le Gouvernement ne fait qu'utiliser ...

M. Bernard Schreiner. Le 49-3 !

M. Jacques Dominati. ... les procédures constitutionnelles - et le recours à l'article 49, alinéa 3, ...

M. Jean-Hugues Colonne. Cinq fois en cinq mois !

M. Jacques Dominati. ... en fait partie - afin de mettre en œuvre la politique qui est la nôtre.

M. André Ledran. Une politique scandaleuse !

M. Jacques Dominati. Certes, je n'oublie pas que je suis aussi le président de la production et des échanges, et, à ce titre, j'aurais préféré que la discussion eût lieu dans des conditions normales. *(Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mais l'opposition, qui n'est ni vêtue de lin blanc, ni candide, sait très bien qu'elle est, par la tactique d'obstruction qu'elle a choisie, ... *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Hugues Colonne. C'est faux !

M. Jacques Dominati. ... coresponsable de cette procédure. *(Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. Bernard Schreiner et M. Jean-Hugues Colonne. Ce n'est pas vrai !

M. Robert-André Vivien. Si ! C'est vrai !

M. le président. Messieurs, faites preuve de tolérance et laissez l'orateur s'exprimer.

M. Robert-André Vivien. Regardez-les, monsieur le président ! Ils « obstruent » !

M. Bernard Schreiner. Les socialistes ont déposé moins d'amendements que vous, que ce soit au Sénat ou en commission !

M. Jacques Dominati. Je comprends, monsieur le ministre, les raisons du Gouvernement, et l'opposition n'a pas de leçon de morale parlementaire à nous donner.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Si !

M. Jean Lacombe. Vous cachez vos divisions !

M. Jacques Dominati. Lorsqu'elle était la majorité arrogante de Valence *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)*, elle n'a pas hésité à recourir à onze reprises à une procédure qu'elle dénonce aujourd'hui. *(Mêmes mouvements.)* Nous sommes encore loin du compte ! Ce qui serait fort peu démocratique, ce serait d'accepter que l'opposition, qui vient d'être désavouée par les Français... *(Mêmes mouvements.)*

M. Jean Lacombe. Consultez les sondages !

M. Jacques Dominati. ... puisse retarder et compromettre l'œuvre du Gouvernement.

M. Jean-Jack Queyranne. Quand elle est mauvaise, c'est normal de s'y opposer !

M. Jacques Dominati. Que l'on ne nous dise pas que le projet de loi n'a pas été discuté ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Claude Cassaing. Au Sénat, mais pas ici !

M. Jean-Hugues Colonne et M. Bernard Schreiner. Dans les coulisses !

M. Jacques Dominati. Les commissions permanentes de notre assemblée l'ont examiné normalement et l'ont amendé sur certains points. Ce projet est le fruit d'une longue concertation.

M. Charles Pistré. Vous êtes divisés ! Reconnaissez-le !

M. Jacques Dominati. Ses auteurs se sont entourés des avis de toutes les personnes intéressées : experts, journalistes, hommes de télévision, producteurs, syndicalistes. *(Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Pierre Michel. Vous êtes pour la privatisation, y compris pour le débat parlementaire !

M. Charles Henu. C'est un débat privé !

M. Jean-Jack Queyranne. Télé privée, débat privé !

M. Jacques Dominati. Mes chers collègues, vous rendez-vous compte du spectacle que vous donnez ? *(Mêmes mouvements.)*

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et vous ! Vous êtes-vous regardé ?

M. Jacques Dominati. Ne faites-vous pas, là, messieurs, de l'obstruction ?

M. le président. Mes chers collègues, l'orateur du groupe socialiste, M. Loncle, n'a pas été interrompu !

M. Charles Pietre. Evidemment, il n'y a personne sur les bancs de la majorité !

M. le président. Laissez M. Dominati s'exprimer !

M. Jean-Pierre Michel. Nous ne voulons pas l'écouter !

Mme Georgina Dufolx. M. Loncle n'a pas provoqué, lui !

M. Robert-André Vivien. Quel manque de pudeur de la part des socialistes !

M. Jacques Dominati. Nos collègues sénateurs ont débattu pendant plus d'un mois, tant en commission qu'en séance publique. Non, vraiment ! ce texte n'aura pas été adopté à la sauvette. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le ministre, M. Roland Dumas a évoqué ce matin saint Sébastien et saint Denis. N'en déplaise aux martyrs, vous connaîtrez, n'en doutez pas, d'autres épreuves, plus dures... (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Michel. Des menaces ?

M. Jacques Dominati. ... mais aussi plus exaltantes, au service de la France. Si vous êtes un jeune gouvernement, l'avenir vous est ouvert (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste*) et vous agissez déjà avec sagesse, avec prudence, mais aussi avec détermination. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

Alors, bien sûr, vous gênez plus qu'un autre.

M. Jean Proveux. Il gêne la droite !

M. Jean Lacomba. Il gêne ses amis !

M. Jacques Dominati. On a voulu, à l'occasion de ce projet, vous isoler, vous décourager, vous abattre. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Calmat et M. Jean-Claude Cassaing. Ce n'est pas nous !

M. Jacques Dominati. C'était mal vous connaître, monsieur le ministre ! C'était mal nous connaître, nous qui sommes les représentants d'une famille politique qui allie la tradition au modernisme, la réflexion à l'énergie républicaine.

Vos amis, par ma voix, vous disent à nouveau leur admiration pour avoir su tenir bon. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Notre groupe vous exprime sa solidarité. (*Mêmes mouvements.*)

M. Alain Calmat. On peut vous laisser tout seuls, si vous voulez !

M. Jacques Dominati. La majorité tout entière constate avec satisfaction que votre projet, celui que le Gouvernement vous avait chargé de préparer et de défendre, va enfin devenir la loi...

M. Bernard Schreiner. Une mauvaise loi !

M. Jean-Pierre Michel. Ce sera la « onzième station » !

M. Jacques Dominati. ...qui permettra à la communication en France de faire face aux défis du XXI^e siècle.

M. Charles Hernu. C'est un débat privé !

M. Jacques Dominati. Oui ! monsieur le ministre, il vous fallait du courage... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Claude Bertolone. Love story !

M. Jacques Dominati. ... pour secouer la routine qui s'est installée depuis trente ans, ...

M. Martin Melvy. Qu'est-ce que vous faisiez à ce moment-là ? Que ne doit-on pas entendre !

M. Jacques Dominati. ... secrétée par un corporatisme étouffant et stérilisant.

Votre loi va donc dans le sens de l'évolution technologique...

M. Claude Bertolone. On peut vous laisser, si vous voulez !

M. Jacques Dominati. ... et répond à la nécessité économique et socioculturelle...

M. Bernard Schreiner. Si l'on vous gêne, il faut le dire !

M. Jacques Dominati. ... d'ouvrir l'audiovisuel de demain en le libérant de la tutelle de l'Etat et de son monopole de programmation et de diffusion.

Malgré l'intervention de notre talentueux collègue Roland Dumas, (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*) l'opposition n'est pas parvenue à démontrer qu'il s'agissait d'une mauvaise loi. Permettez-moi, au contraire, de souligner ses qualités de cohérence et de transparence...

M. Bernard Schreiner. Changez de lunettes !

M. Jacques Dominati. ... qui contrastent fortement avec le clair-obscur qui a donné naissance, dans les conditions déplorables que l'on sait, à la création de la cinquième chaîne sur laquelle le Gouvernement est à juste titre revenu en annulant...

M. Bernard Schreiner. Un engagement de l'Etat !

M. Jacques Dominati. ... une concession octroyée par la grâce présidentielle !

Cette loi est claire. Elle prévoit les garanties d'indépendance nécessaires à la sauvegarde du pluralisme.

En fin de compte, monsieur le ministre, mes chers collègues, le public jugera et il le fera sur la qualité de ce qui lui sera offert. Nous sommes convaincus qu'il nous donnera raison.

Oui ! monsieur le ministre, vous avez choisi la voie la plus difficile...

M. Charles Hernu. La voie de droite !

M. Jacques Dominati. ... celle de la compétition avec le goût du risque, avec l'état d'esprit des pionniers de l'ère nouvelle qui s'ouvre. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Au nom du groupe U.D.F., permettez-moi de vous remercier d'avoir su, avec hauteur de vue et humilité, saisir cette dernière chance. Bon courage pour demain ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. Monsieur le ministre, c'est à marche forcée, comme en témoigne une fois de plus l'utilisation du 49-3, que le Gouvernement entend imposer une à une ses lois et mesures au service d'une caste : celle de l'argent roi, celle du profit roi.

Dans tous les domaines la règle d'or de vos choix, c'est la froide rentabilité contre les hommes, les dividendes juteux contre la démocratie, la haute finance contre la France.

Votre loi sur l'audiovisuel, dont vous venez autoritairement d'interrompre la discussion, en est un témoignage de plus. Alors que l'essor formidable des technologies pourrait permettre de marier liberté et diversité, service public et démocratie, votre Gouvernement veut renforcer la tutelle étouffante de l'argent et de la bureaucratie.

Au nom prétendument de la création, vous facilitez en fait le développement d'une télévision au rabais, envahie par des séries importées à bas prix des Etats-Unis. Au nom du soi-disant désengagement de l'Etat, vous voulez laisser les publicitaires imposer leur diktat. Au nom de la concurrence, vous vous en prenez à la liberté de choix, de création et d'information. C'est le baillon pour tenter d'étouffer la voix et les idées de tous ceux qui combattent le grand capital.

Aujourd'hui, on assiste à une querelle de financiers et de politiciens pour le partage du gâteau audiovisuel livré en pâture aux grosses fortunes, loin des intérêts des téléspectateurs et, de notre identité culturelle nationale. Il est vrai que votre tâche est facilitée par la brèche Berlusconi ouverte par vos prédécesseurs dans notre système public de l'audiovisuel.

La construction d'un nouveau paysage audiovisuel affranchi de la domination de l'Etat et des puissances d'argent reste à faire.

Nous, communistes, nous entendons poursuivre l'organisation du combat de tous les intéressés pour une télévision démocratique, réellement pluraliste, excluant toute censure anticommuniste.

Le caractère particulièrement dangereux de la loi R.P.R.-U.D.F. sur l'audiovisuel suffit à justifier la censure de votre gouvernement. Mais cette censure s'applique à l'ensemble de votre politique.

Depuis quatre mois, votre politique engendre une avalanche de mesures antisociales, antidémocratiques et antinationales. Aucune couche sociale n'échappe aux rudes coups portés par votre politique ultra-réactionnaire.

En sabordant comme vous le faites notre industrie nationale, vous augmentez le chômage, vous abaissez la France au profit de l'étranger, vous rendez la vie plus dure aux travailleurs et à leurs familles, vous aggravez les injustices, vous barrez la route de la vie à notre jeunesse.

Notre construction navale est sacrifiée. Des milliers de travailleurs sont jetés au chômage. Des centaines de millions vont être dépensés pour cela.

La sidérurgie et l'automobile sont également frappées. On annonce 25 000 nouveaux licenciements dans la sidérurgie, qui a déjà perdu 80 000 emplois. Comment ne pas contester dans ce secteur aussi la poursuite de votre politique d'abandon national quand vous persistez à vouloir envoyer à la mitraille le seul train à poutrelles français, performant, moderne et rentable, celui d'Unimétal à Trith, Saint-Léger et ce en dépit des promesses démagogiques et électoralistes de votre ministre de la justice et du député R.P.R. de Valenciennes ?

Dans l'automobile, chez Renault et Peugeot, des milliers de licenciements s'ajouteront aux 110 000 intervenus ces dernières années.

Le textile est en chute libre. Dans le Nord-Pas-de-Calais où nous avons perdu, ces vingt dernières années, 80 000 salariés et où la production a été réduite de 30 p. 100, la casse et les licenciements se poursuivent par exemple chez Biderman dans le Valenciennois et dans la région de Lille-Roubaix-Tourcoing. Dans le même temps, le patronat textile, largement « arrosé » de fonds publics qu'il détourne de leur destination promise, investit à l'étranger ; et, dans ses entreprises de vente par correspondance, il diffuse sur le marché français jusqu'à 70 p. 100 de produits textiles en provenance de pays lointains.

Avec votre politique, nos industries et notre économie sont de plus en plus dépendantes de l'étranger. L'exemple de l'accord entre la C.G.E. et le géant américain I.T.T. est probant de ce point de vue. Il s'inscrit pleinement dans votre projet de loi audiovisuel. Cette signature conclue sous votre gouvernement, préparée par celui de M. Fabius et approuvée par le Président de la République, permet d'introduire 37 p. 100 de capitaux étrangers dans notre industrie de la téléphonie et des nouveaux moyens de télécommunications, nous mettant dans ce secteur de point très important à la remorque du capital américain. Où est, dans cette stratégie liquidatrice, la coopération européenne ?

Dans le même temps, le groupe C.G.E. expédie une part considérable de ses profits aux U.S.A. pour créer là-bas 6 000 emplois qui manquent ici ! Et cette entreprise supprime 10 000 emplois en France, notamment chez Alstom, à Raismes, où le mois de juillet a été marqué par le licenciement de 560 travailleurs, mettant sérieusement en cause l'avenir de cette usine moderne de fabrication de matériel ferroviaire roulant.

Avec le grand patronat, vous n'hésitez pas à vendre la France par petits morceaux aux multinationales étrangères. Nos régions sont massacrées. Aux 155 000 emplois industriels disparus dans ma région du Nord-Pas-de-Calais ces dix dernières années vont s'ajouter des dizaines de milliers d'autres que vous annoncez.

Face à ce déclin organisé, vous ne présentez aucune solution sérieuse et efficace.

Vous multipliez les cadeaux royaux au patronat. Le projet de budget pour 1987 est édifiant de ce point de vue : réduction de 25 milliards de francs des impôts sur les bénéfices des entreprises, diminution de la taxe professionnelle et suppression de l'impôt sur la fortune vont coûter 25 milliards de francs. A cela s'ajoute la panoplie des mesures remettant en cause des droits des travailleurs pour faciliter la tâche des patrons dans leur volonté de licencier à leur aise.

Malgré toutes ces concessions, le patronat répond : nous n'embauchons pas ! Alors votre ministre des affaires dites sociales est obligé de prendre acte. Et, avec un mépris souverain du peuple et de sa jeunesse, il propose la « tucarisation » de notre société, et dans le genre « plus archaïque que moi, tu meurs », il nous invite à faire un bond en arrière considérable dans l'histoire en voulant nous ramener au temps de « la porteuse de pain ».

Vous proposez en fait à notre jeunesse des emplois de domestique. Sont-ce là les emplois « modernes et durables » dont nous rebat les oreilles votre ministre de l'industrie, M. Madelin ? Est-ce avec la précarisation de l'emploi, l'intérim, les petits boulots que vous comptez faire de la France

un pays moderne à l'aube du troisième millénaire ? Il est vrai que la voie à cette politique a été grande ouverte par la loi dite de flexibilité Fabius-Delebarre, que les députés communistes et les syndicats ont combattue avec l'obstination que vous savez.

Les inégalités s'accroissent. Une récente étude montre que le nombre de travailleurs payés au S.M.I.C. augmente. Les hausses de prix se multiplient. Le pouvoir d'achat des familles en prend un sérieux coup en cet été.

Au même moment, vous vous attaquez avec brutalité aux acquis du mouvement populaire. M. le ministre des transports vient de lever le voile de ses intentions scandaleuses de remettre en cause le statut des cheminots.

M. Jacques Dominati. Leurs privilèges !

M. Alain Bocquet. Dans tous les domaines, votre politique provoque des dégâts et des drames humains, qu'il s'agisse de la santé, du logement, de la sécurité sociale, de l'école. La recherche, par exemple, est privée de plus de 3 milliards de francs de crédits. L'emploi scientifique est à son tour soumis à la précarisation. Notre agriculture est mutilée par de nouvelles et autoritaires réductions de productions.

Quant à la sécurité des citoyens et aux droits de l'homme qui furent pour vous un cheval de bataille, la vérité oblige à constater que l'insécurité demeure dans nos villes et nos grands ensembles. A cela s'ajoute qu'on peut, quand on est jeune et motard, se faire tirer comme un lapin ! Cet engrenage est inquiétant. Il est dans la logique de votre politique sécuritaire et autoritaire, c'est-à-dire dans celle du patronat qui a conduit à ce que 10 000 militants syndicaux soient sanctionnés en 1983, dont 2 000 licenciés. Et ce mouvement s'accroît comme l'indique l'annonce des douze licenciements d'élus du personnel à Renault-Billancourt, après ceux de Renault-Douai.

C'est le temps des expulsions qui frappent les militants basques, ou un démocrate togolais, tandis qu'un dictateur sanglant comme Duvalier, le sinistre Bébé Doc, coule des jours paisibles dans une demeure cossue de la Côte d'Azur.

C'est toute cette politique avec votre loi scélérate sur l'audiovisuel que nous censurons. Mais il ne faut pas se faire d'illusion, chacun sait que le rapport des forces est tel dans cet hémicycle que la motion de censure ne sera pas adoptée.

M. Eric Raout. Eh oui !

M. Alain Bocquet. La banalisation du 49-3 et de la censure ne doit pas obérer le fait que la seule censure qui vaille c'est celle du pays, celle du peuple.

M. Eric Raout. Il s'est prononcé le 16 mars !

M. Alain Bocquet. C'est à celle-là que les députés communistes et, au-delà d'eux, tous les communistes travaillent avec détermination.

Nous voulons continuer à rassembler tous ceux qui ont intérêt à combattre votre politique et à changer cette société qui marche sur la tête.

Une autre politique est nécessaire à la France, notamment pour l'emploi. Contrairement à vos affirmations d'aujourd'hui, le chômage n'est pas fatal. De l'argent, il y en a, et beaucoup ! Encore faut-il ramener l'argent au travail, l'utiliser pour l'emploi et le développement de l'économie et non, comme c'est le cas avec votre politique, pour spéculer et exporter des capitaux à l'étranger.

Ce qui produit le chômage pour les uns rapporte des fortunes colossales pour quelques autres. Les profits des entreprises sont fabuleux. Mais cet argent ne sert pas l'investissement, il sert les placements et la spéculation.

Le parti communiste français propose de renverser la vapeur : l'argent doit servir à l'emploi et à l'économie du pays. On peut récupérer 200 milliards de francs gaspillés aujourd'hui en intérêts, dividendes et placements, pour financer le développement d'emplois modernes pour une croissance plus importante.

Les banques doivent favoriser le crédit pour les créations d'emplois, et non pour les spéculateurs.

On doit remettre en vigueur et doubler l'impôt sur les grandes fortunes, augmenter l'impôt sur les 200 000 plus hauts revenus, supprimer les avantages scandaleux de l'emprunt Giscard !

Du travail, notre pays en a besoin ! On ferme des usines, des bureaux. On licencie et on importe de plus en plus. Notre consommation est assurée pour 40 p. 100 par des importations. Ce n'est pas normal !

Il faut produire français. Il faut créer de véritables filières dans la sidérurgie, la transformation des métaux. Quel scandale de fermer des productions chez Valourec, de procéder à des licenciements quand la demande de tubes dans le monde s'est accrue de 45 millions de tonnes.

M. François d'Aubert. Pourquoi la presse communiste est-elle imprimée en Belgique ?

M. Alain Bosquet. Une filière bois en France, c'est 100 000 emplois, alors qu'on importe 60 p. 100 de nos meubles. Dans les filières électroniques et de télécommunications, 200 000 emplois sont nécessaires pour se dégager de la dépendance américaine et japonaise, pour refaire notre retard et lancer de nouveaux produits et services.

Au lieu de supprimer les emplois dans la fonction publique, il faut en créer pour améliorer les services publics.

La France a besoin d'emplois qualifiés. Nous choisissons pour notre part la véritable modernisation pour la croissance.

D'après le C.N.R.S., au-delà de l'an 2 000, c'est-à-dire dans quatorze ans, il nous faudra 100 000 à 200 000 robots ; aujourd'hui, on en fabrique très peu. Il faudra 1 000 à 2 000 ateliers flexibles ; on n'en a que quelques dizaines. Alors, faudra-t-il tout importer ou convient-il de commencer dès aujourd'hui à créer les conditions pour produire français ?

On devrait obtenir qu'en cinq ans, 5 p. 100 du temps de travail en moyenne soit consacré à la formation. Ensuite, il faudrait aller très vite vers 10 p. 100.

Sur cinq ans, un million d'O.S. devraient bénéficier de stages pour acquérir un métier plus qualifié. Les T.U.C. et les stages en entreprises doivent être transformés en contrats formation-emploi, avec des garanties d'embauche.

Tels sont les moyens de répondre à la fois au souhait des gens pour un travail plus intéressant, plus libre, moins pénible, et aux exigences d'efficacité supérieure liées aux nouvelles technologies. C'est la voie à suivre pour être compétitif.

Cette politique moderne orientée vers l'avenir permettrait de rétablir la grandeur de la France et d'assurer le bonheur de son peuple. Elle tourne résolument le dos à votre politique rétrograde, au pétainisme économique qui la caractérise, à la régression sociale sans précédent qui frappe de plein fouet les forces vives de la nation. Voilà pourquoi nous vous censurons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean de Lipkowski.

M. Jean de Lipkowski. Je voudrais, mes chers collègues, saisir l'occasion de cette explication de vote pour vous faire part des alarmes que j'ai ressenties en suivant ces débats : tout se passe comme s'il s'avérait impossible d'instaurer dans ce hémicycle un véritable débat constructif, dans le respect de la personnalité des uns et des autres. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jacques Dominati. Hypocrites !

M. Gilbert Bonnemaison. Avec le 49-3, ce n'est pas facile !

M. le président. Monsieur Bonnemaison, laissez parler l'orateur, on vous en saura gré !

M. Jean de Lipkowski. Depuis vingt-sept ans que je suis parlementaire - et je dis cela pour les plus jeunes de nos collègues - j'ai fait preuve d'un respect total à l'égard des autres, je n'ai jamais interrompu personne. Je crois être un député tolérant, aussi je vous prie de me laisser développer mon propos.

Un député du groupe socialistes. C'est Dominati qui sème le désordre !

M. Jean de Lipkowski. Nous avons pourtant à traiter d'un grand sujet de notre temps qui nous interpelle avec insistance et de manière urgente. Comment nier que le secteur de la communication, en général, soit un domaine stratégique vital, où la France doit relever les innombrables défis que lui lancent les rapides changements technologiques ? Face aux progrès des technologies étrangères, il faut notam-

ment - on l'a dit et redit - assurer notre identité culturelle, rechercher sans cesse une meilleure qualité de nos programmes, sans oublier qu'ils comportent une valeur éducative.

Il faut également assurer un meilleur équilibre entre la presse écrite, la télévision publique et la télévision privée, mettre en œuvre une politique anti-concentration efficace, restaurer l'équilibre financier compromis de TF 1, remettre de l'ordre à la S.F.P. en séparant progressivement la production de la diffusion.

Il faut enfin assurer une fois pour toutes l'indépendance de la télévision publique à l'égard du pouvoir politique pour que, dans ce domaine, la France soit au même niveau que les grands pays modernes.

Vaste sujet dont il est incompréhensible qu'on puisse dire qu'il n'y avait pas urgence à en débattre.

M. Pierre Forgues. Où est le débat ?

M. Jean de Lipkowski. Cette discussion paraît susciter l'étonnement de l'opposition. A mon tour de m'étonner qu'on nous dise qu'elle aurait pu être remise à plus tard. Car enfin, il y a longtemps que nous vous avons avertis de notre intention de légiférer dès que possible sur cette affaire essentielle. Le sujet nous paraissait tellement important que nous l'avions fait figurer dans la plate-forme commune R.P.R.-U.D.F. qui a fourni les thèmes de notre campagne électorale.

Puls-je me permettre de vous rappeler que, le 16 mars dernier, nous avons gagné les élections sur les thèmes de cette plate-forme, qui prévoyait en priorité l'adaptation du paysage audiovisuel français aux exigences modernes ?

Chers collègues de l'opposition, vous êtes malvenus de jouer les étonnés ou les ingénus...

M. Pierre Forgues. Les opposants, pas les étonnés !

M. Jean de Lipkowski. ... en nous voyant tenir nos engagements, alors que vous vous êtes prévalus pendant cinq ans de tenir les vôtres.

Nous aurions été heureux de débattre avec vous de ce grand sujet et vos idées auraient été les bienvenues... si vous en faisiez eu. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je m'attriste de constater que la gauche, qui reste une des grandes composantes de la pensée politique française, a été trop souvent - je ne dis pas tout le temps - incapable de se départir d'une attitude systématiquement polémique.

Certains d'entre vous se sont comportés comme si leur seul rôle possible était de camper dans un angle du Parlement et de tirer sur le pouvoir à coups de clichés usés ou même de contrevérités, voire d'invectives. Vous avez décrété une fois pour toutes que le Gouvernement ne pouvait qu'avoir tort ...

M. Philippe Bassinet. Ça, c'est vrai !

M. Jean de Lipkowski. ... à partir du moment où il ne faisait pas votre politique. Je ne suis pas sûr du tout que le pays apprécie ce spectacle. Il est inquiet, assailli de toutes parts par des défis d'une ampleur inconnue. La France, dans ses profondeurs, ressent que, pour affronter ces périls, la représentation nationale n'a pas à perdre son temps dans des empoignades subalternes ou des affrontements systématiques.

M. Éric Reault. Bravo !

Mme Christiane Papon. Très bien !

M. Jean de Lipkowski. La France attend de nous que, sans renoncer à notre personnalité, nous procédions en commun à une réflexion prospective et constructive et que nous ne nous sentions pas déshonorés si nous parvenons parfois à un consensus sur des sujets nouveaux.

Le général de Gaulle nous a appris que les étiquettes politiques comptaient moins que la recherche de l'intérêt national. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Un député du groupe socialistes. Vous l'avez oublié !

M. Jean de Lipkowski. J'ai donc été atterré par le ton de certaines interventions. Par contre, j'ai cru décerner chez mon ami Roland Dumas - je dis mon ami, car nous sommes unis, chacun le sait, depuis très longtemps, par de très douloureux souvenirs, nos deux pères étant morts dans la Résistance - qui a rendu hommage à ce texte tout en exposant son point

de vue, une volonté de refuser l'intolérance et d'orienter son propos davantage vers la recherche d'un compromis utile à l'intérêt général.

Il n'en demeure pas moins que le texte de votre motion de censure est attristant. Vos critiques sur cet immense sujet se résument à un argument désespérément simpliste qui consiste à dire : « Le transfert de T.F. 1 au secteur privé s'effectuera au seul profit des acquéreurs, sans avantage pour les usagers et au détriment de la collectivité nationale. »

M. Bernard Schreiner. Eh oui !

M. Jean de Lipkowski. Si c'est vraiment tout ce que vous avez à dire sur le fond, me gardant de tout excès, fidèle à mon personnage, refusant toute imprécation, je me contenterai de lancer comme Cyrano : « Messieurs, c'est un peu court ! » Et je veux bien dire « jeunes gens », pour faire plaisir à votre électorat féminin ! (*Rires.*)

M. Clément Théaudin. Macho !

M. Jean de Lipkowski. Oui, c'est un peu court (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), et je ne m'en réjouis pas. Dans mon jeune temps, m'étant égaré, j'ai siégé sur vos bancs, pensant qu'il s'agissait du parti du mouvement.

M. Jean Proveux. Vous disiez le contraire à ce moment-là !

M. Jean de Lipkowski. Lorsque j'ai vu la crise de Suez et votre incapacité à décoloniser, j'ai compris où se situait le parti du mouvement, c'est-à-dire du côté du général de Gaulle. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Lacombe. De Gaulle est mort depuis longtemps !

M. Jean de Lipkowski. Cela révèle surtout l'incapacité de la gauche, lorsqu'elle aborde un problème, à se débarrasser de la rancœur que lui inspire sa défaite électorale. Pourtant, vous auriez dû tirer les leçons de vos vingt-quatre années d'opposition.

Pendant ce quart de siècle où nous avons été au pouvoir, vous étiez tellement occupés à ressasser l'amertume de vos défaites que vous avez été incapables de percevoir l'avenir. Vous n'étiez occupés qu'à nous empêcher de le construire.

M. Charles Josselin. Ce n'est pas des imprécations ça, peut-être !

M. Jean de Lipkowski. Pourtant, nous avons accompli une œuvre historique qui fait désormais partie des 25 Glorieuses et qui est perçue comme telle par le peuple français.

Pas une fois, pendant cette période exceptionnelle et unique pour le développement de notre pays, vous n'avez émis sur aucun sujet un vote positif. Vous n'avez participé en rien à cette étonnante modernisation qui a placé la France au premier rang en ce qui concerne la capacité militaire, industrielle et d'exportation. Aujourd'hui, vous êtes pourtant les ardents défenseurs de certains des principaux acquis que vous avez combattus. Ainsi en va-t-il de notre force atomique - je profite de l'occasion pour rendre hommage à Charles Hernu - et de nos institutions !

M. Jean Lacombe. Voilà qu'il distribue des satisfecit ! Des bons points et des mauvais points !

M. Jean de Lipkowski. On aurait pu espérer que l'expérience du pouvoir que vous venez d'exercer aurait porté ses fruits. Vos dogmes se sont effondrés les uns après les autres au dur contact des réalités. On vous a vus rompre vos alliances et effectuer un impressionnant tête-à-queue idéologique. En fin de parcours, vous avez tenu des discours exactement contraires à ceux que vous teniez au début. Mais je m'en réjouissais car je suis de ceux qui espèrent qu'une métamorphose de la gauche au contact des réalités est possible.

M. Jacques Dominati. Mais non !

M. Jean de Lipkowski. Dans l'intérêt national, on aurait pu espérer que ce passage au pouvoir nous aurait valu une gauche transformée, moderne, revenue de ses archaïsmes...

M. Philippe Bassinet. Occupez-vous plutôt de l'alliance du R.P.R. et du Front national !

M. Jean Lacombe. C'est vous qui êtes archaïque !

M. Jean de Lipkowski. ...ne renonçant pas à sa spécificité, mais capable de laisser de côté son arsenal dogmatique pour aborder les grands problèmes de notre temps avec de l'avenir plein l'esprit.

Au lieu de cette nécessaire transformation, qui aurait enrichi la vie démocratique française...

M. Robert-André Vivien. Vous êtes trop naïf, cher ami !

M. Jean de Lipkowski. ...ce qu'attendent nos concitoyens, on voit tout un pan de la pensée politique de ce pays à nouveau frappé de sclérose...

M. Jean Lacombe. C'est vous qui êtes sclérosé !

M. Jean de Lipkowski. ...barricadé dans son bunker et ressassant des slogans usés jusqu'à la corde parce qu'ils appartiennent à une idéologie passéiste.

L'avenir de l'ensemble audiovisuel français méritait autre chose que ce seul argument qui consiste à nous répéter, comme une sorte d'incantation, que vous défendez l'intérêt général tandis que nous, nous servirions les intérêts de l'argent. (*Eh oui ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bernard Schreiner. L'histoire jugera !

M. Jean de Lipkowski. Pitoyable caricature que cet amalgame qui consiste à faire croire qu'en défendant le secteur public vous seriez les seuls à défendre le bien public. A l'opposé, nous serions des réprouvés qui subirions honteusement la tentation de la gestion privée, par essence malsaine à vos yeux, puisque, pour vous, tout ce qui est privé est par nature suspect, vorace, inique ou en tout cas incompatible avec l'intérêt général. Vous seriez donc, selon cette caricature, les chevaliers de la lumière illuminant tous les carrefours...

M. François d'Aubert. Carrefour du développement !

M. Jean de Lipkowski. ...de la liberté tandis que nous serions les hommes des ténèbres manipulés par les puissances d'argent.

M. Jean Lacombe. Bien vu !

M. Jean de Lipkowski. Je crois que le peuple français ne se laisse pas prendre à ce langage « ringard », comme dirait M. Lang. A ce propos, et même si je n'aime pas mettre en cause ceux qui ne sont pas là, je ne peux m'empêcher de noter que M. Lang a proféré d'énormes contrevérités, telle la pseudo-baisse des fonds de soutien aux sociétés de programme. Vous avez fait justice de cette affirmation, monsieur le ministre de la culture, en signalant que ces fonds seraient portés à 300 millions de francs en 1987 et que 10 p. 100 du produit de la privatisation serait consacré à la création audiovisuelle.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Bernard Schreiner. C'est peu !

M. Jean de Lipkowski. M. Lang a été présenté comme un des plus grands ministres de la culture, mais sa gestion avait un côté ringard à force de chercher à tout prix, et même à n'importe quel prix, à faire original et moderne.

M. Pierre Forgeas. Vous, vous êtes préhistorique !

M. Jean de Lipkowski. Moi qui ai créé le festival international de musique moderne de Royan, je ne suis pas dupe. Je mesure ce qu'il y a de créatif mais aussi ce qu'il peut avoir d'imposture dans l'art contemporain. A la politique menée par M. Lang me paraît s'appliquer exactement cette très belle phrase de Dunoyer de Segonzac : « La décadence arrive lorsqu'une société en vient à avoir la satiété du beau pour n'avoir que le goût du bizarre. » (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Lacombe. Commentez !

M. Jean de Lipkowski. Autrement dit, lorsqu'on n'est plus capable de voir ce qui est beau, on en vient, par décadence, à se réfugier dans le bizarre.

M. Jean-Pierre Michel. Parce que vous pensez qu'il y a consensus sur la notion de beau ?

M. Jean de Lipkowski. Naturellement monsieur le ministre de la culture, vous vous attendez à ce que je cite l'exemple des colonnes de Buren, injure majeure infligée à un cadre superbe, que vous avez été contraint d'accueillir pour des raisons financières et juridiques que vous avez très clairement exposées.

Sur le fond, tout a été dit avec beaucoup de talent par certains orateurs, par vous, monsieur le ministre de la culture et de la communication, et par M. le Premier ministre.

J'observerai d'abord que les professionnels, c'est-à-dire les journalistes... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous ne pouvez pas écouter un discours convenablement ? Moi, je l'ai toujours fait !

M. Jean Hugues Colonna. On écoute !

M. Gilbert Bonnemaïson. Dites si vous votez pour ou contre la motion de censure, c'est tout !

M. le président. Monsieur Bonnemaïson, c'est la seconde fois que je vous demande de respecter l'orateur ; c'est une preuve de tolérance. Essayez d'être tolérant au moins dans vos actes ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Eric Reoult. M. Bonnemaïson fait le compte de ses cotisations !

M. Jean de Lipkowiak. Je disais que les professionnels, c'est-à-dire les journalistes, ne paraissent pas partager les inquiétudes de l'opposition.

M. Claude Bartolone. Et les licenciements ?

M. Jean de Lipkowiak. Ils savent que cette loi constitue une avancée dans des domaines essentiels. Pour la première fois dans notre histoire, l'information télévisée va se faire de manière complètement indépendante du pouvoir politique. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Destrade. Vous y croyez vraiment ?

M. Augustin Bonrepeaux. Et le pouvoir de l'argent ?

M. Bernard Schreiner. Demandez à F.R. 3 !

M. Jean de Lipkowiak. Difficile métamorphose, car aucun gouvernement n'a jusqu'ici échappé à la tentation d'influencer la télévision, tant cette mainmise était devenue un acte symbolique de la prise de pouvoir.

M. Jean Lacombe. Vous en savez quelque chose !

M. Jean de Lipkowiak. Le Français moyen, même s'il était anti-gaulliste, anti-Pompidou, anti-Giscard, n'avait pas le sentiment que la télé lui appartenait. Mais, à partir de 1981, la première mesure prise par les socialistes pour marquer leur victoire a été cette chasse aux sorcières qui, en quelques jours, amena sur toutes les chaînes des visages nouveaux. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean-Pierre Destrade. Et sous Giscard ?

M. Jacques Dominati. Les nouveaux visages sont toujours là !

M. Bernard Schreiner. Et à F.R. 3, qu'avez-vous fait ?

M. Jean de Lipkowiak. Depuis le 16 mars, nous avons anticipé sur cette réforme en nous gardant de rien bouleverser malgré les dérangeaisons qu'un tel statut provoque dans notre propre électoral.

M. Jacques Dominati. C'est vrai !

M. Jean de Lipkowiak. En tout cas, dire que nous bradons un patrimoine dont les Français sont propriétaires est absurde. Député de la France profonde (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*), je n'ai pas rencontré un seul de nos compatriotes qui se sente propriétaire de T.F. 1 sous prétexte qu'il paie la redevance.

M. Jean-Pierre Destrade. Qu'il ne paie pas toujours, d'ailleurs !

M. Jean de Lipkowiak. D'autre part, on pouvait hésiter sur le choix de la télévision à privatiser. On pouvait notamment envisager de privatiser F.R. 3, qui hésite encore sur sa véritable vocation. La privatisation de T.F. 1, monsieur le ministre, est un bon choix. En effet, en cinq ans, la redevance a augmenté de 50 p. 100, la production étrangère a augmenté de 70 p. 100, et T.F. 1, bénéficiaire en 1982, est devenue déficitaire en 1985 de quelque 130 millions de francs, sans parler de son endettement à long terme. Il était impossible d'escamoter ce problème, mais il ne fallait pas pour autant recourir à la méthode détestable qui consiste à prendre l'argent de l'Etat pour boucher les trous qu'il a lui-même creusés.

Antenne 2 dépasse T.F. 1 grâce à sa présence sur le terrain, qui a souvent des conséquences dramatiques - je pense à l'équipe du Moyen-Orient - et à un dynamisme dans la quête de l'information que T.F. 1 pourra rattraper uniquement dans un contexte de concurrence, donc de privatisation.

Comment peut-on dire que seuls les acquéreurs y trouveront leur profit ? On oublie qu'il y a la sanction du public. Si la chaîne est mauvaise, le public s'en détournera et les annonceurs aussi. Le profit ne viendra que grâce à la qualité. Je refuse l'objection qui consiste à dire que seul l'Etat peut se permettre des émissions de qualité, des émissions culturelles, sous prétexte qu'il serait seul en mesure de tirer le public vers le haut.

Une telle caricature fait injure à celui que vous appelez le « téléspectateur moyen ». Elle suppose qu'il préférera toujours la facilité et la vulgarité, dont vous ne vous êtes d'ailleurs pas privés en nous abreuvant de feuilletons américains.

C'est sans doute cette conception d'un téléspectateur moyen que vous considérez *a priori* dans un état de stupeur intellectuelle qui vous a portés à l'y enfoncer davantage en créant une cinquième et une sixième chaîne dont toute préoccupation culturelle était absente.

Le texte a aussi le mérite de mettre fin progressivement au mauvais système des commandes obligatoires à la SFP. Comment ne pas voir aussi la révolution que constitue la création de la commission nationale de la liberté et de la communication ? Cet instrument indépendant n'assurera pas seulement la libération politique de l'information. Il en garantira le pluralisme et la qualité. Il choisira les projets les plus créatifs pour créer une culture audiovisuelle qui soit européenne, en même temps qu'il s'efforcera de renforcer notre identité culturelle, laquelle en a bien besoin, tant il est vrai que nous achetons des productions étrangères trop nombreuses.

La C.N.C.L. attribuera les fréquences et veillera surtout à ce que tout se passe dans la transparence, dans la clarté et dans l'équité, et non pas dans les combinaisons et l'obscurité. Si cette instance avait existé, on n'aurait sûrement pas accordé dans les conditions que l'on sait les concessions à la 5 et à la 6.

Enfin, l'Etat restera garant, et non pas gérant ; il ne choisira pas les acheteurs. C'est la C.N.C.L. qui le fera après fixation des prix au grand jour et sans cahier des charges permettant des indemnités exorbitantes.

A propos de la vente de T.F. 1, il est faux de prétendre qu'elle se fera uniquement au profit des puissances d'argent. S'il y a profit, nous voulons qu'il soit en faveur d'un capitalisme populaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national. - Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Fidèles à nous-mêmes, nous restons attachés à la doctrine de la participation, ce qui permettra de réserver 10 p. 100 aux salariés, tandis que 40 p. 100 de la chaîne seront vendus en Bourse au public, en privilégiant les petits porteurs. Grâce à ce système, certains Français seront enfin propriétaires d'une partie de la télévision.

Vous avez également, monsieur le ministre, su maintenir un heureux équilibre entre le public et le privé. Vous n'avez pas craint de dire que le public devrait lui aussi être contraint aux rigueurs du temps, et qu'il faudrait limiter les frais de fonctionnement.

J'ai beaucoup apprécié les propos de M. de Villiers, dont nous connaissons les talents de créateur avec Radio Alouette. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Il a eu raison de souligner que la loi de 1982 devait être mise à jour afin d'offrir une plus grande liberté d'émission pour les radios et une plus grande liberté d'écoute, ce que le texte de 1982 ne permettait pas. Cette nouvelle loi permettra aux radios de se moderniser comme elles l'entendent et de créer les bassins publicitaires adéquats.

M. Jean Lacombe. Arrêtez-le !

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Jean de Lipkowiak. Je termine, monsieur le président. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste !*)

M. Robert-André Vivien. Vous êtes polis, messieurs !

M. Jean de Lipkowiak. La courtoisie vous étouffe ! (*Exclamations sur les mêmes bancs.*) Quelle éducation !

M. le président. Mes chers collègues, pensez au spectacle que vous donnez ! Nous sommes en train de parler de tolérance, de culture et de liberté, et vous interrompez l'orateur à longueur de temps ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Jean-Pierre Michel. Il n'y a presque personne à droite ! Il faudrait rameuter vos troupes, monsieur de Lipkowski !

M. le président. Si vous voulez que l'orateur respecte son temps de parole, ne l'interrompez pas à tout bout de champ ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Michel. Mais il nous barbe !

M. le président. Monsieur de Lipkowski, vous avez seul la parole.

M. Jean de Lipkowski. Monsieur le ministre, vous avez su aussi avoir une approche pragmatique en vous réservant, et je vous en félicite, de perfectionner votre texte par une loi prochaine sur la concurrence. Vous avez légiféré pour le futur en pensant notamment au câblage et au satellite. Vous n'avez pas non plus oublié Radio-France, R.F.O. et le problème des concentrations excessives.

Puis-je vous demander de porter une attention toute particulière au statut de l'Agence France Presse...

M. Yvon Briant. Très bien !

M. Jean de Lipkowski. ...qui, régie par un statut de 1957, n'est pas en état d'être compétitive ? Je vous remercie en tout cas d'avoir très récemment refusé de supprimer pour l'Asie le service en français de cette agence, ce qui eût été dommageable pour notre rayonnement dans cette partie du monde.

Enfin, monsieur le ministre - pour votre plus grande satisfaction, messieurs de l'opposition, je terminerai là-dessus -, vous vous êtes montré, tout au long de la discussion, tant au Sénat qu'à l'Assemblée nationale...

M. Pierre Forgeas. Il n'y en a pas eu qu'ici !

M. Jean de Lipkowski. ...l'homme que vous êtes : non seulement un homme de courage, mais aussi un homme d'ouverture et d'esprit (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), un homme de sens démocratique... (*Rires sur les mêmes bancs.*)

M. Jacques Dominati. Très bien !

M. Jean de Lipkowski. ...qui s'est grandi en acceptant d'innombrables amendements venus compléter et enrichir le texte.

Oui, monsieur le ministre, vous vous êtes grandi en acceptant la part de vérité qu'ont pu vous livrer des interlocuteurs de bonne foi.

M. Jacques Dominati. Très bien !

M. Jean-Pierre Destreda. Demandez donc à Giscard !

M. Jean de Lipkowski. Tout au long de cette discussion, c'est vous, monsieur le ministre, qui, par votre tolérance, votre force de persuasion et de conviction...

Mme Catherine Trautmann. Avec le 49-3 ?

M. Jean de Lipkowski. ...avez su mettre en pratique, face aux invectives qui viennent de certains bancs, l'admirable formule de Léon Blum : « La démocratie, c'est la dictature de la persuasion. »

M. Jacques Dominati. Très bien !

M. Jean de Lipkowski. Pour cela et aussi parce que ce texte ouvre pour l'audiovisuel les portes de l'avenir, nous ne voterons pas la censure. (*Applaudissements sur les bancs du R.P.R. et de l'U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

M. Alain Chénard. Il a encore des choses à dire ?

M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je serai particulièrement bref, car le Gouvernement, n'ayant pas à voter, n'a pas de vote à expliquer. Je souhaite néanmoins formuler quelques réflexions finales sur ce texte qui nous préoccupe cet après-midi et qui nous préoccupera, j'en suis convaincu, encore longtemps.

Je puis affirmer que, si tous les Français n'ont peut-être pas encore mesuré le contenu, ni perçu l'architecture et les objectifs du texte, ce que seuls peuvent montrer les sondages, il n'y a pas un seul parlementaire de bonne foi au Sénat ou à l'Assemblée nationale, qui puisse déclarer, quels que soient son groupe et sa famille politique, qu'il ignore aujourd'hui ce que le Gouvernement a voulu, ce qu'il a proposé, ainsi que les modifications apportées par le Parlement. Pas un parlementaire ne peut non plus dire qu'il ne sait pas ce que chacune des familles politiques - le parti communiste, le parti socialiste, l'U.D.F., le R.P.R., le Front national et les non-inscrits - a voulu apporter comme éléments nouveaux, positifs ou négatifs, au projet de loi.

Cela étant précisé, je ferai état d'un constat, émettrai un regret et exprimerai un espoir.

Le constat est simple : nous avons aujourd'hui, et ce texte se situe au carrefour de ces trois réalités, une majorité, une Constitution et des convictions. Certes, ces convictions sont différentes d'une travée à l'autre. Nous avons respecté les vôtres pendant cinq ans, mesdames, messieurs les députés de l'opposition. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Forgeas. Bof !

M. le ministre de la culture et de la communication. Je m'explique.

Je suis dans la vie politique depuis une dizaine d'années, pas plus...

M. Pierre Forgeas. Comme nous !

M. le ministre de la culture et de la communication. ...comme beaucoup d'entre vous. J'ai donc passé cinq années dans la majorité et cinq années dans l'opposition. J'ai ainsi pu apprécier ce qui a été fait à chaque fois par l'une et l'autre de ces deux réalités que sont une majorité et une opposition dans un régime démocratique.

Pendant les cinq années où vous avez eu la responsabilité du pouvoir, nous avons combattu ce que vous faisiez, nous nous sommes exprimés, nous avons effectivement joué notre rôle. Vous ne pouvez donc pas soutenir un instant que vous avez été mis dans l'impossibilité d'appliquer ce que vous aviez promis aux électeurs français. Ce que vous aviez promis, vous l'avez fait.

M. Jacques Dominati. Hélas !

M. le ministre de la culture et de la communication. Le 16 mars, les électeurs français se sont prononcés d'une façon qui n'était pas conforme à vos convictions.

Aujourd'hui, il y a une majorité qui existera tant que les Français le voudront et que les institutions le permettront. Elle utilise les armes que lui donne la Constitution. Mais, et j'appelle votre attention sur ce point, ainsi que je l'ai déclaré dans la discussion générale, personne ici - je souhaite que ce soit votre cas - ne veut revenir aux errements de la IV^e République.

La Constitution voulue en 1958 par le général de Gaulle, et par certains qui croyaient comme lui qu'il était nécessaire de sortir de l'impasse, a octroyé à l'exécutif des moyens importants. Tout le monde le sait, et nous sommes aujourd'hui placés devant l'une de ces réalités, traduite par l'application d'un article de la Constitution.

Cette majorité et ce gouvernement ont l'intention d'appliquer leur projet politique. Ce projet est inspiré par des convictions qui ne sont pas les mêmes que les vôtres et elles ont été exprimées devant les Français, pendant des semaines et des semaines, lors de la campagne pour les élections législatives du 16 mars. Les Français ont tranché.

Vous aviez instauré un mode de scrutin qui ne nous a pas permis d'avoir la majorité que, normalement, nous aurions eue avec l'ancien mode de scrutin. Il demeure que cette majorité, nous l'avons. Les Français, qui se sont exprimés d'une façon très massive, ont choisi notre projet politique dans lequel figure en toutes lettres le texte qui vous a été soumis et qui trouve ici, ce soir, un début d'achèvement - il faut encore réunir une commission mixte paritaire et procéder à une deuxième lecture. Ce texte, les Français et la majorité le connaissent. Le Gouvernement, qui respecte ses engagements, le propose au Parlement. Dans quelques jours, il sera donc définitivement adopté.

Je souhaite, pour ma part, que les institutions que le général de Gaulle a données à la République soient maintenues dans leur esprit et dans leur lettre...

M. Pierre Forgues. Elles ne le sont pas dans leur esprit !

M. le ministre de la culture et de la communication. ...et que nous n'oublions pas que, si nous revenons sur cet esprit et sur cette lettre, nous connaissons de nouveau l'impuissance.

Voilà pour le constat.

J'en viens au regret.

Mesdames, messieurs de l'opposition, vous pouvez, comme vous l'avez fait, ce dont je prends acte, combattre et condamner le texte qui vous est proposé. J'aurais aimé simplement, et je l'ai dit à vos collègues sénateurs, trouver, face à un projet dont on peut contester à l'infini l'inspiration et les objectifs, un autre projet. Mon regret, c'est donc que nous n'ayons trouvé, face à un projet de la majorité, que la volonté de maintenir *in statu quo*. Pis encore : la volonté de se référer en permanence au passé ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je souhaite que l'on puisse savoir ce que veut faire le parti socialiste dans les quinze ou vingt ans qui viennent. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bernard Schreiner. Alors, écoutez ce que l'on vous dit !

M. Alain Chénard. Qui a fait évoluer l'audiovisuel ? Qui a fait libérer les radios ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Je souhaite que l'on puisse savoir ce que veut faire le parti communiste dans les quinze ou vingt ans qui viennent dans le domaine de l'audiovisuel ! (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

Mme Gisèle Stievenard. Qui a créé les chaînes de télévision privées ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Cela m'intéresserait plus que d'entendre : « Nous voulons maintenir l'existant ». Car, hélas ! mesdames, messieurs les députés - ei je fais là appel à votre conscience de représentants de la nation - l'existant se trouve aujourd'hui dans une situation de faillite ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je déplore que, sur vos bancs, n'ait pas été proposé un véritable projet politique pour l'audiovisuel. Nous n'avons eu droit qu'au maintien du *statu quo* ou à un constat sur le passé. (*Nouvelles protestations et bruit sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bernard Schreiner. Vous ne nous avez pas entendus !

M. Jean Lacombe. Si vous vouliez un débat, il fallait en organiser un !

M. le ministre de la culture et de la communication. Je termine, si vous le voulez bien.

M. le président. Messieurs, laissez M. le ministre s'exprimer, je vous prie.

M. Bernard Schreiner. Mais il nous attaque !

M. le président. Vous avez eu l'occasion de vous exprimer dans la discussion générale. M. le ministre va conclure. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert-André Vivien. Ils ne savent que brailler ! (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Martin Malvy. Vous pourriez utiliser un meilleur vocabulaire !

M. le ministre de la culture et de la communication. Je constate, messieurs de l'opposition, que la vérité vous dérange. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mesdames, messieurs, j'ai le micro, vous ne l'avez pas... (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Vous allez aboutir à ce spectacle ridicule, que vous donnez à la France chaque mercredi après-midi de la session ordinaire, où ce n'est qu'en criant dans un micro que l'on arrive à se faire entendre de l'opposition.

M. Alain Chénard. Il faudrait que vous disiez la vérité !

M. Martin Malvy. Crier, vous ne faites que cela !

De nombreux députés du groupe socialiste. C'est scandaleux !

M. le ministre de la culture et de la communication. Je terminerai en exprimant un espoir, celui qu'un jour, dans notre pays, nous serons en mesure de parler de la réalité des choses, c'est-à-dire de l'avenir.

M. Bernard Schreiner. Avec le 49-3 ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Tous les pays du monde s'orientent aujourd'hui dans une direction qui n'est pas celle que vous choisissez.

M. Pierre Forgues. C'est catastrophique !

M. le ministre de la culture et de la communication. Dans les domaines de l'audiovisuel, de la communication entre les êtres humains, de l'information, on introduit de la liberté, du pluralisme, de l'émulation et de la compétition ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous n'avez pas voulu engager ce débat sur l'avenir.

Mme Gisèle Stievenard. Nous avons créé les chaînes privées !

M. le ministre de la culture et de la communication. Vous n'avez pas voulu comprendre qu'au moment même où nous discutons de ce texte de loi, il était possible à un Français de recevoir, à quelques mètres d'ici, les programmes de douze chaînes de télévision sans qu'aucune espèce de notion de service public entre en ligne de compte. Vous n'avez pas voulu enregistrer cette réalité.

M. Alain Chénard. Et la « 5 » ? Et la « 6 » ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Vous vous êtes enfermés dans un univers dépassé, et j'en exprime publiquement le regret. Je formule néanmoins l'espoir qu'un jour nous pourrions discuter de ces questions sans nous envoyer à la figure caricatures ou invectives, car je ne crois pas que cela soit de nature à renforcer la qualité du débat démocratique !

Me tournant enfin vers la majorité (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)...

M. le président. Messieurs, tenez-vous à transférer au Parlement les jeux de plage ou ceux des cours d'école ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Voyons, ce n'est pas sérieux !

Monsieur le ministre, vous avez seul la parole !

M. le ministre de la culture et de la communication. Me tournant vers la majorité, je voudrais lui transmettre les remerciements du Gouvernement. Cette majorité s'est exprimée en conscience et avec talent. Elle s'est exprimée en déposant un certain nombre d'amendements tant au Sénat qu'à l'Assemblée nationale.

Je souhaite lui dire qu'elle n'a pas fait œuvre inutile et que le texte qui sera dans quelques instants, je l'espère, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, sera à l'honneur de cette majorité parce que celle-ci aura respecté ses engagements envers les Français et parce qu'elle aura voulu affronter les défis qui nous sont lancés en tant que communauté nationale (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) qu'il s'agisse de notre culture, de notre identité nationale ou, tout simplement, de notre avenir. De cela, le Gouvernement, mesdames, messieurs les députés, souhaite vous dire tout simplement : merci ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vais mettre aux voix la motion de censure.

En application des articles 65 et 66, paragraphe 11, du règlement, il doit être procédé au vote par scrutin public à la tribune.

Le scrutin va avoir lieu par bulletins.

Je prie Mmes et MM. les députés disposant d'une délégation de vote de vérifier immédiatement au bureau des secrétaires, à ma gauche, si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

Je rappelle à ceux de nos collègues disposant d'une délégation qu'ils doivent remettre à Mmes et MM. les secrétaires, non pas un bulletin ordinaire, mais une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégant, le nom et la signature du délégué.

Je rappelle également que seuls les députés favorables à la motion de censure participent au scrutin.

J'invite donc Mmes et MM. les secrétaires à ne déposer dans l'urne que des bulletins blancs ou des délégations « pour ».

Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégué.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre N.)

M. le président. Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Le scrutin est ouvert. Il sera clos à dix-sept heures quinze.

(Le scrutin est ouvert à seize heures trente.)

M. le président. Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel nominal a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?..

Le scrutin est clos.

J'invite Mmes et MM. les secrétaires à se rendre au cinquième bureau pour procéder au dépouillement des bulletins.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quinze, est reprise à dix-sept heures quarante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin :

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure : 284

Pour l'adoption : 234

M. Robert-André Vivien. Ce n'est pas brillant !

M. le président. La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., et U.D.F.)

3

LIBERTÉ DE COMMUNICATION

M. le président. En conséquence, est considéré comme adopté, en première lecture, le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la liberté de communication, modifié par les amendements et sous-amendements déposés ou acceptés par le Gouvernement, dont le texte a été inséré en annexe au compte rendu de la troisième séance du 5 août 1986.

4

LIBERTÉ DE COMMUNICATION

Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 8 août 1986.

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la liberté de communication.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cet organisme.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Les candidatures devront parvenir à la présidence cet après-midi avant dix-neuf heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

La commission mixte paritaire se réunira le lundi 11 août 1986, à quinze heures trente, au Sénat.

5

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Dominique Perben un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 346 et distribué.

8

ORDRE DES TRAVAUX

M. le président. Lundi 11 août 1986, à seize heures, première séance publique :

Discussion du projet de loi n° 345, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales (rapport n° 346 de M. Dominique Perben, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures cinquante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

CANDIDATS POUR LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A LA LIBERTÉ DE COMMUNICATION

Députés

Titulaires. - MM. Jacques Barrot, Michel Péricard, Alain Lamassoure, Jean de Préaumont, Etienne Pinte, Bernard Schreiner et Louis Mexandeau.

Suppléants. - MM. Gilles de Robien, Bertrand Cousin, Jean-Philippe Lachenaud, Jean-Hugues Colonna, Jean-Jack Queyranne, Georges Hage et Gabriel Domenech.

Sénateurs

Titulaires. - MM. Jean-Pierre Fourcade, Adrien Gouteyron, Edgar Faure, André Diligent, Pierre Vallon, Louis Perrein et Charles Lederman.

Suppléants. - MM. Philippe de Bourgoing, Charles de Cuttoli, Michel Durafour, Jacques Habert, Dominique Pado Jacques Carat et Franck Sérusclat.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

de la 2^e séance

du vendredi 8 août 1986

SCRUTIN (N° 356) public à la tribune,

sur la motion de censure déposée par M. Pierre Joxe et soixante-seize de ses collègues, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, au cours de la discussion du projet de loi adopté par le Sénat, relatif à la liberté de communication.

Majorité requise 284

Pour l'adoption 234

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (207) :

Pour : 196.

Groupe communiste (35) :

Pour : 34.

Non-inscrits (9) :

Pour : 4.

Ont voté pour

MM.

Adevah-Pœuf (Maurice)
Alfonsi (Nicolas)
Anciant (Jean)
Ansart (Gustave)
Asensi (François)
Auchédé (Rémy)
Auroux (Jean)
Mme Avice (Edwige)
Ayrault (Jean-Marc)
Badet (Jacques)
Balligand (Jean-Pierre)
Barailla (Régis)
Bardin (Bernard)
Barthe (Jean-Jacques)
Bartolome (Claude)
Bassinat (Philippe)
Beaufils (Jean)
Bèche (Guy)
Bellon (André)
Belorgey (Jean-Michel)
Bérégovoy (Pierre)
Bernard (Pierre)
Berton (Michel)
Besson (Louis)
Billardon (André)
Bockel (Jean-Marie)
Bocquet (Alain)
Bonnemaison (Gilbert)
Bonnet (Alain)
Bonrepaux (Augustin)
Bordu (Gérard)
Borel (André)
Borrel (Robert)
Mme Bouchardeau (Huguette)
Boucheron (Jean-Michel) (Charente)
Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)
Bourguignon (Pierre)

Brune (Alain)
Calmat (Alain)
Cambolive (Jacques)
Carraz (Roland)
Cartelet (Michel)
Cassaing (Jean-Claude)
Castor (Elie)
Cathala (Laurent)
Césaire (Aimé)
Chanfrault (Guy)
Chapuis (Robert)
Chauveau (Guy-Michel)
Chénard (Alain)
Chevallier (Daniel)
Chomat (Paul)
Chouat (Didier)
Chupin (Jean-Claude)
Clert (André)
Coffineau (Michel)
Colin (Georges)
Collomb (Gérard)
Colonna (Jean-Hugues)
Combrisson (Roger)
Crépeau (Michel)
Mme Cresson (Edith)
Darinot (Louis)
Dehoux (Marcel)
Delebarre (Michel)
Delehedde (André)
Derosier (Bernard)
Deschamps (Bernard)
Deschaux-Beaume (Freddy)
Dessein (Jean-Claude)
Destradé (Jean-Pierre)
Dhaille (Paul)
Douyère (Raymond)
Drouin (René)
Ducoloné (Guy)
Mme Dufoix (Georgina)
Dumas (Roland)

Dumont (Jean-Louis)
Durioux (Jean-Paul)
Durupt (Job)
Emmanueli (Henri)
Évin (Claude)
Fabius (Laurent)
Fiszbin (Henri)
Fiterman (Charles)
Fleury (Jacques)
Florian (Roland)
Forgues (Pierre)
Fourré (Jean-Pierre)
Mme Frachon (Martine)
Franceschi (Joseph)
Fuchs (Gérard)
Garmendia (Pierre)
Gayssot (Jean-Claude)
Germon (Claude)
Giard (Jean)
Giovannelli (Jean)
Mme Goeriot (Colette)
Gourmelon (Joseph)
Goux (Christian)
Gouze (Hubert)
Gremetz (Maxime)
Grimont (Jean)
Guyard (Jacques)
Hage (Georges)
Hermier (Guy)
Hernu (Charles)
Hervé (Edmond)
Hervé (Michel)
Hozrau (Elie)
Mme Hoffmann (Jacqueline)
Huguet (Roland)
Mme Jacq (Marie)
Mme Jacquaint (Muguette)
Jallon (Frédéric)
Janetti (Maurice)

Jarosz (Jean)
Jospin (Lionel)
Josselin (Charles)
Journet (Alain)
Joxe (Pierre)
Labarrère (André)
Laborde (Jean)
Lacombe (Jean)
Laignel (André)
Lajoinie (André)
Mme Lalumière (Catherine)
Lambert (Jérôme)
Lambert (Michel)
Lang (Jack)
Laurain (Jean)
Laurissergues (Christian)
Lavédrine (Jacques)
Le Baill (Georges)
Mme Lecuir (Marie-France)
Le Déaut (Jean-Yves)
Ledran (André)
Le Drian (Jean-Yves)
Le Foll (Robert)
Lefranc (Bernard)
Le Garrec (Jean)
Lejeune (André)
Le Meur (Daniel)
Lemoine (Georges)
Ledran (André)
Lengagne (Guy)
Leonetti (Jean-Jacques)
Le Pensec (Louis)
Mme Leroux (Ginette)
Leroy (Roland)
Loncle (François)
Louis-Joseph-Dogué (Maurice)
Mahéas (Jacques)
Malandain (Guy)
Malvy (Martin)
Marchais (Georges)
Marchand (Philippe)
Margnes (Michel)

Mas (Roger)
Mauroy (Pierre)
Mellicq (Jacques)
Menga (Joseph)
Mercieca (Paul)
Mermaz (Louis)
Métais (Pierre)
Metzinger (Charles)
Mexandeau (Louis)
Michel (Claude)
Michel (Henri)
Michel (Jean-Pierre)
Mitterand (Gilbert)
Montdargent (Robert)
Mme Mora (Christiane)
Moulinet (Louis)
Moutoussamy (Ernest)
Nallet (Henri)
Mme Neiertz (Véronique)
Mme Nevoux (Paulette)
Nucci (Christian)
Oehler (Jean)
Mme Osselin (Jacqueline)
Patriat (François)
Pen (Albert)
Pénicaud (Jean-Pierre)
Pesce (Rodolphe)
Peuziat (Jean)
Pezyret (Michel)
Pezet (Michel)
Pierret (Christian)
Pinçon (Roland)
Pistre (Charles)
Poperen (Jean)
Porelli (Vincent)
Portheault (Jean-Claude)
Prat (Henri)
Proveux (Jean)
Puaud (Philippe)
Queyranne (Jean-Jack)

Quilès (Paul)
Quilliot (Roger)
Ravassard (Noël)
Reyssier (Jean)
Richard (Alain)
Rigal (Jean)
Rigout (Marcel)
Rocard (Michel)
Rodet (Alain)
Mme Roudy (Yvette)
Roux (Jacques)
Saint-Pierre (Dominique)
Sainte-Marie (Michel)
Sanmarco (Philippe)
Santrot (Jacques)
Sapin (Michel)
Sarre (Georges)
Schreiner (Bernard)
Schwartzberg (Roger-Gérard)
Mme Sicard (Odile)
Siffre (Jacques)
Souchon (René)
Mme Soum (Renée)
Mme Stiévenard (Gisèle)
Stim (Olivier)
Strauss-Kahn (Dominique)
Mme Sublet (Marie-Joséphe)
Sueur (Jean-Pierre)
Tavernier (Yves)
Théaudin (Clément)
Mme Toutain (Christiane)
Mme Trautmann (Catherine)
Vadepied (Guy)
Vauzelle (Michel)
Vergès (Paul)
Vivien (Alain)
Wacheux (Marcel)

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958)

MM. Alfonsi (Nicolas) à M. Hernu (Charles).
Asensi (François) à Mme Hoffmann (Jacqueline).
Auroux (Jean) à M. Josselin (Charles).
Mme Avice (Edwige) à M. Germon (Claude).
MM. Ayrault (Jean-Marc) à M. Puaud (Philippe).
Badet (Jacques) à M. Janetti (Maurice).
Barailla (Régis) à M. Cambolive (Jacques).
Beaufils (Jean) à M. Lacombe (Jean).
Bèche (Guy) à M. Lambert (Jérôme).
Belorgey (Jean-Michel) à M. Laurain (Jean).
Bérégovoy (Pierre) à M. Le Baill (Georges).
Billardon (André) à M. Le Foll (Robert).
Bockel (Jean-Marie) à M. Grimont (Jean).
Bordu (Gérard) à M. Rigout (Marcel).
Borel (André) à M. Le Garrec (Jean).
Bourguignon (Pierre) à M. Lemoine (Georges).
Carraz (Roland) à M. Lengagne (Guy).
Castor (Elie) à M. Goux (Christian).
Cathala (Laurent) à M. Loncle (François).
Césaire (Aimé) à M. Derosier (Bernard).
Chanfrault (Guy) à M. Hervé (Edmond).
Chapuis (Robert) à M. Malvy (Martin).
Chauveau (Guy-Michel) à M. Margnes (Michel).

- Chevallier (Daniel) à M. Hervé (Michel).
 Chouat (Didier) à M. Le Drian (Jean-Yves).
 Collob (Gérard) à M. Mauroy (Pierre).
 Combrisson (Roger) à Mme Goeuriot (Colette).
 Crépeau (Michel) à M. Saint-Pierre (Dominique).
 Mme Cresson (Edith) à M. Lauriserguea (Christian).
 MM. Deschaux-Beaume (Freddy) à M. Métais (Pierre).
 Douyère (Raymond) à M. Michel (Jean-Pierre).
 Drouin (René) à M. Dumont (Jean-Louis).
 Ducoloné (Guy) à M. Mercieca (Paul).
 Durupt (Job) à M. Michel (Henri).
 Emmanuelli (Henri) à M. Oehler (Jean).
 Evin (Claude) à M. Pénicaut (Jean-Pierre).
 Fabius (Laurent) à M. Moulinet (Louis).
 Fiterman (Charles) à M. Ansart (Gustave).
 Fleury (Jacques) à M. Pesce (Rodolphe).
 Fourré (Jean-Pierre) à M. Dehoux (Marcel).
 Franceschi (Joseph) à M. Pistre (Charles).
 Fuchs (Gérard) à M. Bonnemaison (Gilbert).
 Giovannelli (Jean) à M. Porthault (Jean-Claude).
 Gourmelon (Joseph) à M. Prat (Henri).
 Gouze (Hubert) à M. Pinçon (André).
 Gremetz (Maxime) à Mme Jacquaint (Mugnette).
 Guyard (Jacques) à M. Carcelet (Michel).
 Hermier (Guy) à M. Giard (Jean).
 Hoarau (Elie) à M. Roux (Jacques).
 Huguet (Roland) à M. Peuziat (Jean).
 Mme Jacq (Marie) à M. Proveux (Jean).
 MM. Jalton (Frédéric) à Mme Soum (Renée).
 Jarosz (Jean) à M. Montdargent (Robert).
 Jospin (Lionel) à Mme Stiévenard (Gisèle).
 Journet (Alain) à M. Menga (Joseph).
 Labarrère (André) à M. Poperen (Jean).
 Laborde (Jean) à M. Queyranne (Jean-Jack).
 Laignel (André) à M. Delebarre (Michel).
 Lajoinie (André) à M. Bocquet (Alain).
 Mme Lalumière (Catherine) à M. Schreiner (Bernard).
 MM. Lambert (Michel) à M. Borrel (Robert).
 Lang (Jack) à M. Boucheron (Jean-Michel) (Charente).
 Lavédrine (Jacques) à M. Cassaing (Jean-Claude).
 Le Déaut (Jean-Yves) à M. Souchon (René).
 Lefranc (Bernard) à M. Chénard (Alain).
 Lejeune (André) à M. Sueur (Jean-Pierre).
 Le Meur (Daniel) à M. Barthe (Jean-Jacques).
 Leonetti (Jean-Jacques) à M. Clert (André).
 Mme Leroux (Ginette) à M. Chupin (Jean-Claude).
 MM. Louis-Joseph-Dogué (Maurice) à Mme Toutain (Ghis-laine).
 Mahéas (Jacques) à M. Théaudin (Clément).
 Malandain (Guy) à M. Calmat (Alain).
 Marchais (Georges) à M. Hage (Georges).
 Marchand (Philippe) à M. Adevah-Pœuf (Maurice).
 Mas (Roger) à Mme Trautmann (Catherine).
 Mellick (Jacques) à M. Vadepiet (Guy).
 Mermaz (Louis) à M. Wacheux (Marcel).
 Metzinger (Charles) à M. Colin (Georges).
 Mexandeau (Louis) à M. Ledran (André).
 Michel (Claude) à M. Colonna (Jean-Hugues).
 Mitterrand (Gilbert) à M. Anciant (Jean).
 Moutoussamy (Ernest) à M. Chomat (Paul).
 Nallet (Henri) à M. Baillgand (Jean-Pierre).
 Mmes Neiertz (Véronique) à M. Bardin (Bernard).
 Nevoux (Paulette) à M. Bassinet (Philippe).
 M. Nucci (Christian) à M. Joxe (Pierre).
 Mme Osselin (Jacqueline) à M. Bellon (André).
 MM. Patriat (François) à M. Bernard (Pierre).
 Pen (Albert) à M. Berson (Michel).
 Peyret (Michel) à M. Deschamps (Bernard).
 Pezet (Michel) à M. Beason (Louis).
 Pierret (Christian) à M. Coffineau (Michel).
 Porelli (Vincent) à M. Auchédé (Rémy).
 Quilès (Paul) à M. Bonrepaux (Augustin).
 Quilliot (Roger) à Mme Bouchardeau (Huguette).
 Ravassard (Noël) à M. Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine).
 Reyssier (Jean) à M. Gayssot (Jean-Claude).
 Rigal (Jean) à M. Bonnet (Alain).
 Rocard (Michel) à M. Le Pensec (Louis).
 Rodet (Alain) à M. Delehedde (André).
 Mme Roudy (Yvette) à Mme Lecuir (Marie-France).
 MM. Sainte-Marie (Michel) à M. Brune (Alain).
 Sanmarco (Philippe) à M. Destrade (Jean-Pierre).
 Santrot (Jacques) à M. Dessen (Jean-Claude).
 Sapin (Michel) à M. Bartolone (Claude).
 Sarre (Georges) à M. Garmendia (Pierre).
 Schwartzberg (Roger-Gérard) à M. Dhaille (Paul).
 Mme Sicard (Odile) à Mme Dufoux (Georgina).
 MM. Siffre (Jacques) à M. Durieux (Jean-Paul).
 Stirn (Olivier) à M. Darinot (Louis).
 Strauss-Kahn (Dominique) à M. Dumas (Roland).
 Mme Sublet (Marie-Joséphe) à M. Fiszbin (Henri).
 MM. Tavernier (Yves) à M. Florian (Roland).
 Vauzelle (Michel) à M. Forgues (Pierre).
 Vergès (Paul) à M. Leroy (Roland).
 Vivien (Alain) à Mme Frachon (Martine).

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	France	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 36 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 en	106	606	
33	Questions 1 en	106	625	
03	Table compte rendu	50	82	
03	Table questions.....	50	80	
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu..... 1 en	96	506	
36	Questions 1 en	96	331	
06	Table compte rendu	50	77	
06	Table questions.....	30	46	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaires..... 1 en	654	1 503	
27	Série budgétaire..... 1 en	198	283	
DOCUMENTS DU SENAT :				
06	Un en.....	654	1 400	
DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone : Renseignements : 44-78-62-31 Administration : 44-78-81-33 TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS				
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 2,80 F

(Facilite de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci peuvent comporter une ou plusieurs séances.)

